

Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

Cela nous donne un aperçu des discours que tiennent les conservateurs quand ils souscrivent à la reaganéconomiq. Un dîner à mille dollars le couvert attire 3,500 personnes alors que l'assisté social moyen dans cette ville reçoit \$68 par mois!

C'est dans ce contexte que je dois me porter à la défense de l'action que nous avons entreprise, car il faut tenir compte de deux facteurs fondamentaux au sujet des bills C-131, C-132 et C-133. Tout d'abord, en juin de cette année, nous avons implanté un programme dit des 6 et 5 p. 100. A quoi servirait le programme si nous nous contentions d'en parler, si nous décidions de n'appliquer les limites de 6 et 5 p. 100 que dans certains cas et d'autoriser toutes sortes d'exceptions? Nous espérons que le taux d'inflation sera de 6 p. 100 et nous allons restreindre les dépenses publiques au taux d'inflation de 6 p. 100 l'année prochaine et de 5 p. 100 l'année suivante.

Selon moi, si nous avons décidé d'exempter un groupe ou l'autre des restrictions, nous aurions tort sur deux points. Premièrement nous renierions le programme des 6 et 5 p. 100 et deuxièmement, en y soumettant tous les Canadiens sauf quelques-uns, nous nous éloignerions du principe important de l'universalité. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure. Je veux défendre l'universalité, qui est un des éléments.

La deuxième raison qui me fait dire qu'il est essentiel d'avoir un programme d'ensemble, et que ces mesures ne seront pas tellement pénibles, c'est tout simplement qu'à mon avis, le taux d'inflation baisse beaucoup plus rapidement qu'on le croit. Je ne prétends pas pour une seconde que le programme des 6 et 5 p. 100 en est la cause unique ou même principale. Je dis que la baisse du taux d'inflation est beaucoup rapide qu'on ne le croit.

Nous calculons malheureusement le taux d'inflation selon une formule que j'estime totalement inacceptable. Elle repose sur ce que l'inflation était dans le passé au lieu de tenir compte de ce qu'elle sera dans l'avenir. Les Américains ont un système différent, en ce sens qu'ils calculent le taux mensuel qu'ils projettent sur l'année. Quand on dit au Canada que le taux de l'inflation est ce mois-ci de 9.8 p. 100, il s'agit du taux des douze derniers mois, ce qui fait que dans ce calcul entrent plusieurs mois, jusqu'à cinq ou six, durant lesquels le taux était supérieur à 11 p. 100, et même à 12 p. 100. Le taux réel de l'inflation, depuis l'annonce du programme de restriction à 6 et 5 p. 100 le 28 juin dernier, est d'environ 7.5 p. 100, et non pas 9.8 p. 100, comme on l'a déclaré la semaine dernière.

Si l'on calcule la moyenne annuelle, on obtient 9.8 p. 100, mais il demeure que si l'on examine le moindre de ces données, on s'aperçoit que l'inflation accuse une baisse marquée, pas seulement au Canada, mais un peu partout ailleurs. Essentiellement, on peut prévoir que cette baisse ralentira.

L'un des facteurs qui m'incitent à croire que nous connaissons une nouvelle diminution de ce taux est que ce chiffre de 7.6 p. 100 tient compte de l'une des deux augmentations annuelles des tarifs de l'énergie. Cet élément est déjà englobé dans ces données. Comme je le disais donc, nous avons eu une inflation d'environ 7.5 p. 100 depuis le dernier budget.

Si l'on veut faire des projections pour l'année qui vient, d'autres facteurs feront reculer le taux de l'inflation jusqu'en deçà de 6 p. 100, le plus important de ces facteurs étant celui de l'énergie. Très bientôt, nos prix seront aux trois quarts du cours mondial. Nous avons prévu d'autres augmentations, mais celles-ci ne seront pas appliquées si les prix mondiaux diminuent encore. On admet généralement que le cours mondial est à \$40, mais le prix au comptant est considérablement inférieur. On peut espérer que le prix mondial du pétrole diminuera considérablement et qu'il n'y aura pas d'augmentation importante du prix de notre pétrole. En fait, au début janvier on peut s'attendre à une baisse de 1,5c. par litre d'essence, comme vient de l'annoncer le gouvernement. Cette diminution pourrait représenter le principal tournant de l'année.

● (1730)

Nous pouvons en voir la preuve dans les salaires et autres choses. Par exemple, lorsque je me rends à l'épicerie pour acheter de la viande aujourd'hui, je paie moins cher que je ne payais il y a quelques mois. Bien sûr, cela varie de temps à autre, mais il y a certainement des preuves que le taux d'inflation diminue. Par conséquent, lorsque l'on dit que les gens vont perdre beaucoup, ce ne sera pas le cas si le taux d'inflation diminue.

Par contre, je sympathise avec le député qui a dit que si le taux d'inflation doit baisser à 6 p. 100 ou moins il n'était pas nécessaire de présenter ce projet de loi. Nous l'avons présenté pour une raison bien simple, pour créer le climat psychologique maintenant responsable du phénomène. Une fois que l'on s'aventure dans cette direction, tout suit.

Je ne suis pas persuadé que les mois passés à la discussion de ces trois projets de loi aient été nécessaires, car les retraités à revenu fixe qui toucheront 6 p. 100 d'augmentation seront aussi riches que s'ils avaient reçu 11 p. 100, puisque l'inflation diminue. Si j'étais joueur, je parierais que le taux d'inflation l'année prochaine sera inférieur à 6 p. 100. On peut d'ailleurs le justifier par des considérations économiques. Il suffit de regarder dans cette direction et de voir, par conséquent, que ce projet de loi ne fera de tort à personne.

Il y a un autre facteur dont nous devrions parler. Une bonne partie du débat a porté sur une très petite fraction du taux d'inflation, probablement ½ p. 100, pas même un point de pourcentage, et cela m'a beaucoup irrité. Car j'aurais aimé que le débat porte plutôt sur le principe de l'universalité. Lorsque j'ai parlé du gouvernement Reagan et du soutien des conservateurs pour sa politique économique, au cours des deux années passées, je me suis servi de cet exemple pour montrer qu'en tant que gouvernement nous n'envisageons absolument pas de supprimer le facteur d'universalité.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député d'Hamilton Mountain (M. Deans) veut-il poser une question?

M. Deans: Non, monsieur le Président. J'invoque le Règlement, si vous me le permettez.